La capitalisation des acquis dans la filière encadrants par la prise en compte de l'expérience

Les formations encadrants hier

Initiateur	Guide de palanquée	Directeur de plongée	MF 1	MF 2
FI - Cadre réglementaire	C n°1 - Remorquée sans embout	C n°1 - Choisir un site de plongée	UC1 - Cadre réglementaire	UC 1 - Stage Initial
FI - Pédagogie générale	C n°2 - Intervention sur un plongeur en difficulté à 40m	C n°2 - Organiser, planifier le déroulement de l'activité	UC2 - Pédagogie générale	UC 2 - Stage Initial
FI - Pédagogie spécifique	C n°3a - Guide de palanquée - avant l'immersion	C n°3 - Sécuriser l'activité,, prévenir les accidents	UC3 - Pédagogie spécifique de la pratique (avec et sans scaphandre) et de la théorie	UC 3 - Stage Initial
GC1 - Fonction directeur plongée en milieu artificiel / Organisation	C n°3b - Guide de palanquée - pendant l'immersion	C n°4 - Communiquer, accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public potentiel	UC4 - Pédagogie de la pratique à la surface et en immersion sans scaphandre	UC 4 - Participation à des stages initiaux initiateur ainsi qu'à des stages initiaux et finaux MF1
GC1 - Pédagogie sans scaphandre, en surface et en immersion. Pédagogie avec scaphandre en surface- Sauvetages sans scaphandre	C n°3b - Guide de palanquée - après l'immersion	C n°5 - Enseigner et viser les documents liés à la fonction de Directeur de plongée	UC5 - Pédagogie de la pratique	UC 5 - Participation à des examens Guide de Palanquée – Niveau 4, Initiateur et MF1
GC2 - Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace proche. Sauvetage avec scaphandre	C n°4 - Condition physique	C n°6 - Connaissance en appui des compétences	UC6 - Pédagogie de la théorie de base	UC 6 - Présentation de séances de pédagogie de 2ème degré
GC3 - Transmission des connaissances au n1	C n°5 - Connaissance et respect de m'environnement subaquatique		UC7 - Perfectionnement à la pédagogie de la théorie	UC 7 - Enrichissement des connaissances de 1° degré
GC4 - Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace 0 – 20 m	C n°6 - Connaissances théoriques		UC7a - Participation recommandée à un examen de guide de palanquée complet	UC 8 - Maitrise technique RSE et épreuves à 0 m
			UC7b - 12 séances relatives à l'organisation et à la sécurité de l'activité	UC 9 – Stage final
			UC8 - Maîtrise de la remontée d'un plongeur en difficulté de – 25 m	
			UC9 - Perfectionnement Final organisé par une CTR en milieu naturel	
			UC10 - Permis Option côtière minimum	
			UC11 - Secourisme ACQUIS avec le RIFA Plongée	

Les formations encadrants aujourd'hui

	Initiateur	Guide de palanquée	Directeur de plongée	MF 1	MF 2
C0 Compétences MF1					Compétences de rang 1 MF1 étendues à l'espace 0 - 60 m
C1 Accueil des plongeurs	Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public	Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public	Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public	Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public	
C2 Conception pédagogique	Concevoir une progression ou une séance			Concevoir une progression, une séance ou un cursus de formation	
C3 Formation des plongeurs	Conduire des séances de formation pratiques ou théoriques			Conduire des séances de formation pratiques ou théoriques	
C4 Site de plongée			Choisir un site de plongée	Choisir un site de plongée	
C5 Organisation	Organiser, planifier le déroulement de l'activité et en assurer la responsabilité	Participer à l'organisation de l'activité	Organiser, planifier le déroulement de l'activité	Organiser, planifier le déroulement de l'activité	
C6 Sécuriser l'activité	Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin	Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin	Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin	Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin	
C7 Connaissances support	Posséder les connaissances en appui des compétences requises	Posséder les connaissances en appui des compétences requises	Posséder les connaissances en appui des compétences requises	Posséder les connaissances en appui des compétences requises	Posséder les connaissances en appui des compétences requises
C8 Guide d'exploration		Prendre en charge et guider un groupe de plongeurs en exploration			
C9 Directeur de plongée			Attester de la fonction de Directeur de plongée		
C10 Enseignement 0-20	Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace 0–20 m				
C11 Formation d'encadrants					Concevoir, piloter des formations d'encadrants, y intervenir
C12 Activités en structure					Animer, piloter les activités techniques d'une structure
C13 Tutorer					Tutorer en situation les stagiaires pédagogiques
C14 Enseignement plongée profonde					Organiser, planifier une plongée profonde d'enseignement
C15 Environnement		Connaître et respecter l'environnement subaquatique			

acquis dans la filière encadrants

FFESSM Technique

La résultante

- Aucune perte de compétences
- Chaque compétence de rang 1 est définie et décrite dans le MFT
- Gestion des stages initiaux / en situation / finaux / examen
- Cursus
- Pas de modifications d'examens (exception: GP-N4 en théorie)
- Modifications de l'UC10 (enseignement 0-20)

Le GP-N4 un peu revu

- Pour le GP-N4, à l'instar du MF2:
  - les épreuves théoriques « Symptômes, prévention et traitements immédiats des accidents » et « Epreuve de physiologie appliquée à la plongée » ne deviendront qu'une.
  - Comme au MF2, l'épreuve s'appellera alors « Anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur ».
- Avec un aménagement des coefficients

hier

Utilisation des tables fédérales	Coef 3
Symptômes, prévention et traitements immédiats des accidents	Coef 3
Epreuve de physique appliquée à la plongée	Coef 1
Epreuve de physiologie appliquée à la plongée	Coef 2
Notions pratiques et théoriques sur le matériel	Coef 2
Notions de réglementation	Coef 2

Aujourd'hui

Décompression	Coef 3
Anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur	Coef 4
Aspects théoriques de l'activité	Coef 2
Matériel de plongée	Coef 2
Cadre réglementaire de l'activité	Coef 2

L'UC10 étoffée

- UC10: « Enseignement à 0 – 20 m »
  - 4 séances de travail
  - 1 journée pédagogique
  - De nouvelles compétences à acquérir
    - « Définir une suite logique et pédagogique de séances de formation »
    - « Analyser l'aptitude des plongeurs »
    - « Attester du déroulement de l'activité »
    - « Connaître les risques liés aux différentes pratiques et les mesures de prévention associées »
    - « Expliciter les règles de sécurité visant à protéger les plongeurs et les autres personnes »

Le cursus du MF1 en détail

Livret de formation (valable 3 ans) Instructeur responsable du stage

STAGE INITIAL

6 j ou 3 x 2 j ou 2 x 3 j - CTR, délégation CODEP - IR

UC1* : « Accueil des plongeurs »

UC2* : « Conception pédagogique »

UC3* : « Formation des plongeurs »

UC7* : « Connaissances support » (Activité, réglementation)

STAGES EN SITUATION

65 séances au minimum

Une séance est constituée d'une ou plusieurs unités de formation (UF). Ce tableau indique le nombre minimal d'UF à valider pour chaque UC.

UC3 sans scaph.	10 UF
UC3 avec scaph.	40 UF dont 10 au N1
UC3 théorie	15 UF dont 5 au GP-N4
UC1	10 UF qui peuvent être associées à UC3
UC2	10 UF qui peuvent être associées à UC3
UC4 et UC5	10 UF qui peuvent être associées à UC3
UC6 (hors A1)	4 UF qui peuvent être associées à UC3

A1 : intervention à 25 m, attestée E3

RIFA plongée

Permis bateau

STAGE FINAL

5 j - CTR - IR

UC1 à UC7 : perfectionnement, préparation à l'examen

EXAMEN

1 à 3 j - CTR - délégué CTR IR

Le tableau des allégements et exemptions

MF1
allègements et exemptions

Les consignes

- Le candidat doit mettre à disposition toutes les pièces permettant de justifier des allègements et exemptions :
  - soit auprès du délégué de la CTR responsable du stage initial.
  - soit auprès du président de la CTR si le candidat peut être exempté du stage initial.
- Les allègements et exemptions seront alors portés dans le livret pédagogique.
- L'obtention de ces allégements ou exemptions est à la charge du stagiaire et les nouveaux livrets pédagogiques permettent une mise en œuvre et une traçabilité très simple.

Cas 1

Je suis un vieux Capacitaire N4, acquis en 1989 (passé en Bretagne…) et plongeant au Bi !!!

Cursus
stage Initial
65 séances (UC1, UC2, UC3, UC4, UC5, UC6, UC7)
A1
stage final
examen

Oh… j'ai tout à faire !!!
Si j'avais su, j'aurai fait plus tôt… quel feignasse, je suis …

Champagne !
J'ai mon MF1

Cas 2

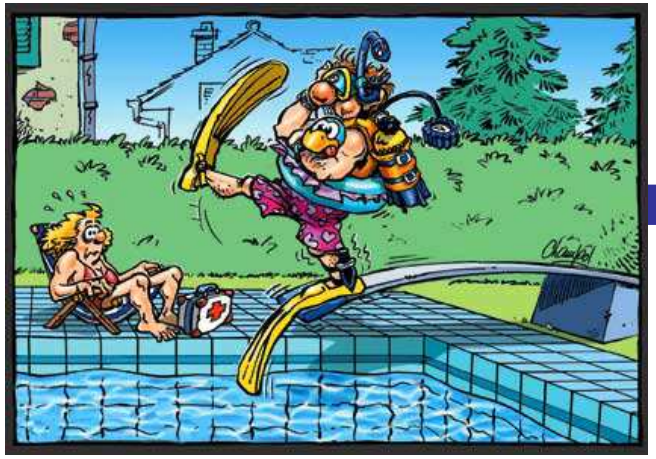

J'ai eu mon GP-N4, y a 2 ans et j'aime çà. Comme j'avais passé mon Initiateur y a 3 ans, j'ai pu faire des séances (10 au moins) avec des N1 et N2 (surtout des sauts droits !) en piscine… sous l'œil d'un Moniteur

Cursus
stage Initial
50 séances (UC2 all, UC3 all, UC4, UC5, UC6, UC7)
stage final
examen

Oh… super, j'ai 15 séances de moins à faire et j'ai des trucs de confirmé de fait de mon travail d'initiateur et pas besoin de reprouver que je sais encore sauver quelqu'un.
C'est quand même sympa…

Champagne !
J'ai mon MF1

Cas 3

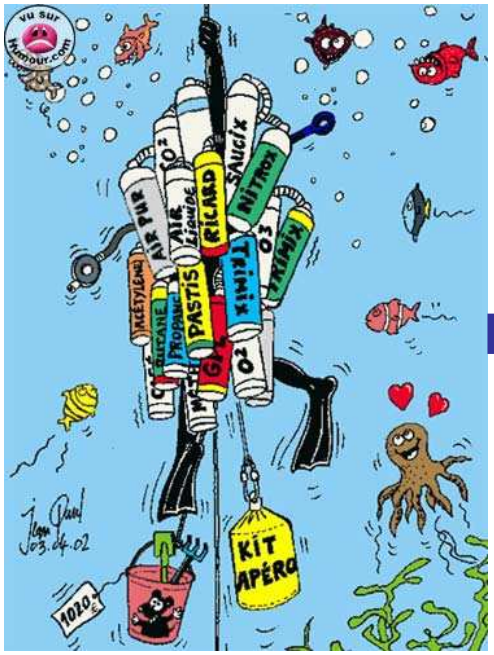

J'ai eu mon GP-N4, y a 2 ans et j'suis bien que dans l'eau. J'suis aussi Initiateur et je forme des N2 en mer à 20m depuis mon UC10 … parce qu'on me fait confiance. Tout ca est validé, bien sûr.

Cursus
40 séances (UC2 all, UC3 all, UC4, UC5, UC6, UC7)
stage final
examen

Oh… alors là, chapeau la FéDé. j'ai pas besoin du stage initial et je peux préparer mon F1 en 40 séances. Pas besoin de reprouver que je sais encore sauver quelqu'un.
J'vais au F1, c'est sûr

Champagne !
J'ai mon MF1

Cas 007

Je suis pas Bond, James Bond, mais j'ai eu mon GP-N4, y a même pas 2 ans et demi. J'ai pu faire mon UC10 et faire pas mal de techniques N2 à 20 m sous la tutelle d'un E3. En plus, j'connais bien mon club où je suis DP depuis 2 ans.

Cursus
40 séances (UC2 all, UC3 all, UC4 all, UC5, UC6, UC7)
stage final
examen

Oh… comment que je dois y aller au MF1. La FéDé me fait confiance et je peux ne pas aller au stage initial et je n'ai que 40 séances à faire avec plein d'allègement. Pas besoin de reprouver que je sais encore sauver quelqu'un.
Super !!!

Don Pérignon 53 !
J'ai mon MF1

La responsabilité et la confiance

- Les allègements et exemptions sont directement liés à l'expérience des stagiaires.
- Cette dernière ne peut être vérifiée qu'à partir :
  - Des diverses attestations
  - Des plongées effectuées
  - Des activités réalisées
  - …,
- Ce sont les **présidents de club, les Directeur de plongée, les Moniteurs** (E3 et E4) qui sont les VALIDEURS.

Tout repose sur la responsabilité et la confiance

Le concret par la mise à jour des MFT/LP

- le cursus
- le référentiel de compétences attendues
- les épreuves d'examen
- les possibilités d'allègements/exemptions
  - dans le cursus de formation
  - pour l'examen
- les éléments administratifs
  - conditions d'entrée en formation
  - condition de présentation d'examen
  - jury

Exemple du MF1

MFT

LP

La suite…

- Mise en application
  - 1er janvier 2016

- Présentation au colloque de la CTR
  - 27 février 2016

MERCI